



Communiqué de presse

Programme « Territoires d'industrie » La Banque des Territoires se mobilise pour accélérer le potentiel de développement industriel des territoires

Lyon, le 5 mars 2019

A l'occasion de la 1^{re} Assemblée générale des Territoires d'industrie, la Banque des Territoires signe avec l'Etat la convention précisant le soutien qu'elle apporte d'ici à 2022 au développement industriel des territoires, dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » lancé par le Premier ministre le 22 novembre 2018.

Afin de structurer les projets de développement industriel portés par les acteurs locaux lauréats du programme « Territoires d'industrie », la Banque des Territoires soutiendra les projets des territoires d'industrie, en mobilisant ses moyens de conseil, d'ingénierie et de financement, soit directement soit par l'intermédiaire des mandats qu'elle gère pour le compte de l'Etat.

Financer les études d'ingénierie des projets industriels

La Banque des Territoires mobilise une enveloppe pour cofinancer à hauteur maximale de 50% les études d'ingénierie des projets des « Territoires d'industrie ». Elle pourra intervenir à trois niveaux de maturité des projets :

- les études à caractère général, stratégique et/ou thématique, utilisées en amont de l'opération d'investissement pour aider à formaliser une approche prospective et stratégique sur un secteur d'activité ou pour la mise en place de stratégies territoriales industrielles ;
- les études de planification et de préfiguration, pour aider à la maturation de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces crédits sont utilisés pour préfigurer les opérations d'investissement sur des projets favorisant les développements industriels, en accompagnement des acteurs locaux et/ou des partenaires industriels ;
- les études dans le cadre d'un projet d'investissement identifié, pour assurer son montage juridique et financier.

100 M€ par an pour financer les projets « Territoires d'industrie »

La Banque des Territoires prévoit une enveloppe d'un montant d'environ 100 M€ par an d'ici à 2022 pour investir sur fonds propres dans les projets des territoires concernés. Dans le respect de ses doctrines d'investissement, les projets financés pourront porter sur les thématiques suivantes : Foncier et immobilier industriel (reconversion de friches, immobilier de production industrielle, locaux tertiaires, bureaux, laboratoires, centres de recherche, magasins d'usine) ; Numérique (accompagnement du déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement les sites industriels) ; Energie et Ecologie industrielle (mutation et efficacité énergétique des sites industriels, développement d'énergies renouvelables) ; Transports et mobilité (infrastructures de transport et flottes de véhicules propres, navettes autonomes permettant une meilleure desserte des sites industriels, stations de recharge et d'avitaillement en énergie propre ou services de mobilité, parcs de stationnement) ; Formation (immobilier de formation et ingénierie pédagogique pour l'adaptation des compétences aux besoins des territoires industriels) ; Développement économique (développement des tiers lieux, fablabs et espaces de co-working).

L'offre de prêts long terme sur fonds d'épargne de la Banque des Territoires pourra également être mobilisée pour financer les projets « Territoires d'industrie » qui s'intègrent dans le périmètre du programme « Action Cœur de Ville » ou des dispositifs « Quartiers Politiques de la Ville ».

Mobiliser les mandats pour contribuer aux projets des territoires d'industrie

La Banque des Territoires pourra mobiliser certains financements et outils du Grand Plan d'Investissement et du Programme d'Investissements d'Avenir, dans les limites permises par les conventions correspondantes signées entre l'Etat et la Caisse des Dépôts.

La Banque des Territoires détaillera ses offres et échangera avec les porteurs de projet à fort potentiel industriel, le 6 mars à 14h, à l'occasion des ateliers organisés dans le cadre de la 1re Assemblée générale des Territoires d'industrie (Patio Nord – Eurexpo Lyon).

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  @BanqueDesTerr

Contact presse :

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Isaline Ollivier – isaline.ollivier@caissedesdepots.fr – 01 58 50 23 07